

Intitulé de la nature de poste :
Coordonnateur ULIS TFC
 collège Jules Verne – Le Pouliguen

Numéro du poste	2022.17
Missions	<p>Rôle dans la dimension inclusive du dispositif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il revient à l'enseignant spécialisé, de favoriser la dimension inclusive de la scolarisation qu'il régule autant que de besoin au sein du collège <p>Acteur de la dynamique institutionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant spécialisé est identifié comme le pilote pédagogique de l'unité. - Il participe aux diverses réunions d'organisation de l'ULIS (institutionnelles, d'équipe), et notamment au sein des instances ordinaires du collège si nécessaire. - Il prend toute sa place dans les rencontres avec les familles. <p>Rôle dans le suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS):</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enseignant spécialisé est l'interlocuteur privilégié de l'enseignant référent de scolarisation. - Il élabore les projets pédagogiques individuels initiant les inclusions. - L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction du service de soins, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant. Il rend compte des progrès, et recueille les attentes éventuelles des familles sur le plan scolaire. - Il prend toute sa place dans le cadre des échanges pluridisciplinaires
Conditions spécifiques du poste	<p>Les compétences attendues s'inscrivent dans le référentiel de compétences des enseignants spécialisés, avec une attention particulière dans la capacité à construire une identité professionnelle fondée sur le partenariat affirmé et indispensable.</p> <p>A ce titre, capacité relationnelle d'écoute et d'analyse, capacité rédactionnelle de synthèse et capacité à travailler en équipe pluri professionnelle sont primordiales.</p>
Profil et qualifications nécessaires	<p>Être titulaire du CAPPEI</p> <p>L'enseignant spécialisé a une connaissance des problématiques de scolarisation et d'apprentissages scolaires liés aux troubles spécifiques du langage et des apprentissages</p> <p>Indemnité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) de 100 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail) - N° 408 si titulaire du titre : Indemnité de fonctions particulières 70,35 € (Enseignant spécialisé) - N°1994 : Indemnité forfaitaire 147,08 € SEGPA, EREA, ULIS second degré, ESMS
Nom et courriel des référents à contacter pour renseignements sur le poste	<p>IEN ASH – M BIZEUL ; Mme MOULART</p> <p>Secrétariat : 02 51 81 69 43 / ce.0440427a@ac-nantes.fr</p>